

## COMPTE RENDU SUCCINCT DU COMITE SYNDICAL DU 18 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le dix-huit février, à dix-neuf heures, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est assemblé dans les locaux du SIDOMPE – ZA du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon, sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 12 février 2016	Membre présents : 52
	Nombre de pouvoir : 2
Nombre de délégués en exercice : 92	Nombre total de vote : 54

### **Etaient présents :**

**CA Versailles Grand Parc :** Bailly : Roland Villeval / Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet / Buc : Georges Dutruc-Rosset / Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson / Jouy-en-Josas : Denise Thibault / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg / Noisy-le-Roi : Marc Tourelle / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret ; **SIEED :** Adainville : Pascal Saulet / Andelu : Gilles Minella / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazainville : Damien Guignard / Bazoques-Sur-Guyonne : Pierre Beheray / Behoust : Guy PELISSIER / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Condé-sur-Vesgre : Michel Barbier / Flexanville : François Ligney / Galluis : Annie Gonthier / Gambaiseuil : Roland Boscher / Garancières : Michel Secondat / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / Grosrouvre : Mélanie Lassus / Havelu : Michel Negarville / Houdan : Isabelle Lebrun / Marcq : Alain Vauchelles / Mareil-Le-Guyon : Dominique Jouin / Méré : Alain Colombi / Millemont : Annie Joseph / Milon-La-Chapelle : Jacques Pelletier / Montchauvet : Marjorie Busac / Montfort-l'Amaury : Pauline Lefevre / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Gisèle Menager / Osmoy : Michel Leclerc / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Septeuil : Yannick TENESI / Tacoignières : Alain Pierre / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Thoiry : Irène Bouvier / Tilly : Claude Sayagh / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll / Vicq : Héraldo Villegas ; **CC Cœur d'Yvelines :** Neauphle-Le-Château : Catherine Sous / Saint-Germain-de-la-Grange : Jacques Delepouille / Saulx-Marchais : Yann Severini / Villiers-Saint-Frédéric : Danielle BOURGOIN ; **CC de la Haute Vallée de Chevreuse :** Le-Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse ; **CC Gally-Mauldre :** Chavenay : Michaela Ackermann / Feucherolles : Michel Delamaire / Mareil-Sur-Mauldre : Joffrey Beuvelet / Saint-Nom-La-Bretèche : Pierre Vezy ;

### **Etaient absents et représentés :**

**CA Versailles Grand Parc :** Saint Cyr l'Ecole : Sonia Brau représentée par Alain Sanson (CAVGP : Fontenay-le-Fleury) ; **SIEED :** Saint-Rémy-l'Honoré : Toine Bourrat représentée par Pierre BEHERAY (SIEED : commune de Bazoques-sur-Guyonne) ;

### **Etaient absents :**

**CA Versailles Grand Parc :** Bièvres : Georges Douarre / Châteaufort : Emilien Nivet / Rennemoulin : Bernard Feys / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heulme ; **SIEED :** Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Boissets : Audrey Mechali / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Bourdonné : Patrick Trochet / Champagne : Mickaël Moulin / Civry-la-Forêt : Jean-Luc RIVALS / Courqent : Florian Wojtowicz / Cresprières : Thomas Revise / Dannemarie : Jocelyne Fromentin / Davron : Maurice PERRAULT / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Gambais : Régis Bizeau / Goupillières : Régine François / Goussainville : Guillaume Graffin / Gressey : Guillaume Fautrat / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Herbeville : Laurent Thiriau / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tondeu / Mittainville : Jean Dehais / Montainville : Sébastien Lefrançois / Mulcent : William Kermmeling / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Richebourg : Sophie Mercier / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint Lubin de la Haye : Alexis Gerber / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lavray-Jonot / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couëdon ; **CC Cœur d'Yvelines :** Beynes : Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravière / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet.

### **Assistaient également à la réunion :**

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice  
 Valérie BLANCONNIER, Secrétaire  
 Juliette De Mecquenem, Secrétaire  
 ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d'Ouvrage  
 CNIM : Jean Paul DOUCHY, Directeur

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour adressé le 12 février 2016 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC « Cœur d'Yvelines », CC de la Haute Vallée de Chevreuse, CC de Gally Mauldre, à savoir :

## **ORDRE DU JOUR :**

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015

2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

A - DECISIONS DU PRESIDENT

B - ECO EMBALLAGES : PRESENTATION DU LIQUIDATIF 2014

3 - ADMINISTRATION GENERALE :

**CA SAINT QUENTIN EN YVELINES :**

➤ DEMANDE D'ADHESION AU SIDOMPE

➤ CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LE SIDOMPE

**CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE :**

➤ DEMANDE D'ADHESION AU SIDOMPE

➤ CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LE SIDOMPE

**CU GRAND PARIS SEINE & OISE :**

➤ CONVENTION DE GESTION PROVISOIRE DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LE SIDOMPE

4 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 :

A - BILAN DE L'ANNEE 2015

B - PROJETS D'INVESTISSEMENT

C - ETAT DE LA DETTE

D - EVOLUTION DES EFFECTIFS

5 - QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Madame Pauline LEFEVRE (déléguée du Sieded pour la commune de Montfort L'Amaury).

## **1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2015**

Le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015 à l'unanimité moins 1 abstention, celle de M Yannick TENESI, délégué du Sieded pour la commune de Septeuil.

## **2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT**

### **2.1 DECISIONS**

1°) Monsieur le Président donne lecture des décisions qu'il a été amené à prendre antérieurement à la réunion de ce jour en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 4 juin 2014 lui donnant délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Syndicale.

**N° 1/2015 :** DE SIGNER le devis concernant le Programme de surveillance des retombées atmosphériques (dioxines/furanes, métaux lourds) des émissions du Centre de Valorisation des Déchets de THIVERVAL-GRIGNON de la société BURGEAP - 27 rue de Vanves - 92 772 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 33 225,00 € HT.

**N° 2/2015 :** DE SIGNER le devis d'achat d'objets recyclés de la société Le Comptoir du Recyclage – 4 Sente des Jardins – 77860 QUINCY VOISINS pour un montant de 7 430,00 euros HT.

**N° 3/2015** : DE SIGNER *le devis d'achat de sacs recyclés* de la société Tapis Rouge – voie K – Lot 119 – 06370 MOUANS SARTOUX pour un montant de 3 450,00 euros HT.

**N° 4/2015** : DE SIGNER *le devis d'achat de casques audio récepteur* avec la société MAC – 128 bis avenue Jean Jaurès – Carré Ivry – îlot 0.5 – 94200 IVRY SUR SEINE pour un montant de 11 020,80 euros HT.

**N° 5/2015** : DE SIGNER *le contrat de nettoyage des locaux du SIDOMPE* de la société BO&NET – 4 chemin du Vivier - 78310 MAUREPAS pour un montant de 8 796,00 euros HT.

**N° 6/2015** : DE SIGNER *le contrat de maintenance « Chauffage-Ventilation-Climatisation » pour inclure la maintenance du bâtiment administratif existant* de la société PHIBOR PRESENCE – 2 place Gustave Eiffel – 94150 RUNGIS pour un montant de 1 125,00 euros HT.

**N° 7/2015** : DE SIGNER *le devis d'achat de postes téléphoniques* de la SARL 3TECH – 45 avenue du Maréchal Joffre – 7880 HOUILLES pour un montant de 3 150,00 euros HT.

**N° 8/2015** : DE SIGNER *le devis de travaux de maçonnerie pour le local archives* de la société GLS SERVICES – 52 rue Victor Recourat – 94170 LE PERREUX SUR MARNE pour un montant de 4 711,30 euros HT.

**N° 9/2015** : DE SIGNER *un marché de services pour la refonte du site internet du SIDOMPE* avec la société SPIN INTERACTIVE - 50 boulevard de la République - 92 100 BOULOGNE BILLANCOURT pour un montant de 50 675,00 euros HT.

**N° 10/2015** : DE SIGNER *avec CNIM TG un protocole d'accord pour l'indemnisation du préjudice suite au sinistre du 1<sup>er</sup> février 2015* pour un montant de 1 692 697,00 euros. (La recette a été perçue sur le budget 2015)

**N° 11/2015** : DE SIGNER *un contrat d'intervention pour la maintenance informatique* avec la société PROMOSOFT – Jardin d'entreprises – Parc d'Archevilliers - Bat l'Iliade – 1 rue Simon Laplace – 28000 CHARTRES pour un montant de 400,00 euros HT.

**N° 12/2015** : DE SIGNER *le contrat de maintenance « Chauffage-Ventilation-Climatisation »* de la société PHIBOR PRESENCE – 2 place Gustave Eiffel – 94150 RUNGIS pour un montant de 5 280,00 euros HT.

## **2.2 - ECO-EMBALLAGES : PRESENTATION SUCCINTE DES RESULTATS DU LIQUIDATIF 2014**

Le Président a présenté en détail les résultats du liquidatif 2014 résumé comme suit :

Eco Emballages a établi le liquidatif 2014 d'un montant total de **3 307 130,50€ → 18 499,07 T recyclées**

### **Les différents soutiens :**

- Soutien au service de la collecte sélective : **2 348 620,51€**
- Soutien à l'action de sensibilisation auprès des citoyens : **180 132,02€**
- Soutien à la valorisation : **778 377,97€**

### **Les performances en 2014 :**

- les français ont trié en moyenne 43,2 kg d'emballages ménagers par habitant dont 17,2 kg d'emballages légers et 26 kg d'emballages en verre.
- les adhérents du Sidompe ont trié en moyenne **37,72 kg** d'emballages ménagers par habitant dont 14,92 kg d'emballages légers et 22,8 kg d'emballages en verre.

### **Evolution du soutien global :**

- Année 2014 → **7,26€/hab**
- Année 2013 → **7,34€/hab**
- Année 2012 → **7,04€/hab**

#### A – SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES-COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

##### **1°) DELIBERATION N° 2016/02/01 - DEMANDE D'ADHESION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AU SIDOMPE**

###### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DONNE** son accord pour l'adhésion de SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES au SIDOMPE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

2°) **SOLLICITE** du Président la notification de la décision du comité aux Présidents des collectivités adhérentes et à les inviter à consulter leurs assemblées afin de donner leurs avis, dans les conditions et délais prévus à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

##### **2°) DELIBERATION N° 2016/02/02 - CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

###### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé de son Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion provisoire pour le service public du traitement des déchets ménagers et assimilés avec SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES pour les douze communes de son territoire, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et tous actes s'y rapportant.

#### B – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE

##### **1°) DELIBERATION N° 2016/02/03 - DEMANDE D'ADHESION DE LA CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE AU SIDOMPE**

###### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DONNE** son accord pour l'adhésion de la CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE au SIDOMPE pour les communes de **Mareil-Marly**, de **Marly le Roi** et de **L'Etang la Ville** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

2°) **SOLLICITE** du Président la notification de la décision du comité aux Présidents des collectivités adhérentes et à les inviter à consulter leurs assemblées afin de donner leurs avis, dans les conditions et délais prévus à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

##### **2°) DELIBERATION N° 2016/02/04 - CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE**

###### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé de son Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion provisoire pour le service public du traitement des déchets ménagers et assimilés avec la CA SAINT GERMAIN BOUCLES DE SEINE pour les communes de Mareil-Marly, de Marly le Roi et de L'Etang la Ville avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, et tous actes s'y rapportant.

### **1°) DELIBERATION N° 2016/02/05 - CONVENTION DE GESTION PROVISoire DU SERVICE PUBLIC DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE & OISE (C.U.G.P.S.O)**

#### **LE COMITE SYNDICAL,**

ENTENDU l'exposé de son Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de gestion provisoire pour le service public du traitement des déchets ménagers et assimilés avec la C.U.G.P.S.O. pour le territoire de la commune des Alluets le Roi pour avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ainsi que tous actes s'y rapportant.

## **4 – FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, et L 5211-36) modifiées par l'article 107 loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), un débat sur les orientations du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le Budget Primitif, et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires 2016, Monsieur le Président présente les points essentiels.

## **A – BILAN DE L'ANNEE 2015**

### **1 - Le centre de valorisation**

Le tonnage de déchets incinérés estimé à 186 000 tonnes n'a pas été atteint puisque le tonnage réellement valorisé est de **161 661,09 tonnes** (tonnages incinérés au CVD ou transférés vers d'autres structures), c'est le plus bas tonnage réalisé depuis ces quinze dernières années. Ceci est dû en partie au sinistre (incendie) qui s'est produit en début d'année 2015 et qui n'a pas permis de faire fonctionner le Centre de Valorisation en totalité sur la période du début février à la fin du mois de mai 2015.

#### **La TGAP**

Ainsi que prévu par la loi de finances 2009, une TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) par tonne de déchets réceptionnés dans une installation d'incinération de déchets ménagers et assimilés est appliquée depuis le 1er janvier 2009. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 elle sera de **8,24 euros** par tonne.

Pour l'année 2015, la TGAP payée par le SIDOMPE (8,21 euros par tonne) sur la base des tonnages de l'année 2014 (soit 167 776T) représente la somme de **1 434 917 euros**.

### **2 - Le centre de tri**

Le total des tonnages de déchets recyclables est de 30 297,53 tonnes. Celui-ci est quasiment identique à celui de l'année 2014 (30 291,16 tonnes).

Au cours de l'année 2015, **3 426** personnes ont visité le centre de tri (des groupes scolaires, des élus et des associations...), soit 2 649 personnes pour le semestre 1 (planning quasiment complet du mois d'avril à juin) et seulement 777 personnes pour le second semestre. Même si on constate en général moins de demandes sur la fin de l'année, il y a eu très peu de visites à cause de la mise en place du plan vigipirate.

Depuis septembre 2015, le SIDOMPE prend à sa charge la réservation et le paiement des cars pour les communes adhérentes du SIDOMPE qui souhaitent visiter le centre de tri (sous conditions).

L'estimation financière pour la reprise des matériaux 2015, dans l'attente de la facturation du 4<sup>ème</sup> trimestre pour le verre de Saint Gobain, est de 1 922 988,41€, soit quasiment identique à l'année 2014 (1 916 475,06€). Depuis mars 2012, notre verre de collecte sélective était déclassé en catégorie Q2 suite à des mesures de densité qui n'étaient pas conformes aux Prescriptions Techniques Minimales (verre trop cassé et pillé), mais,

suite aux différents travaux et actions menés par notre exploitant et certaines de nos collectivités, notre reprise de verre n'est plus décotée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **3 - Les finances**

Le Compte Administratif 2015 présente au 31 décembre 2015 un excédent de fonctionnement de **3 265 425,77 €** et un excédent d'investissement de **5 501 930,67€** soit un résultat excédentaire global de **8 767 356,44 €** qui, compte tenu des restes à réaliser en investissement (3 490,00€), est ramené à **8 763 866,44 €**.

Cet excédent, ainsi que l'autofinancement dégagé par les prévisions budgétaires de l'année 2015, permettent de rembourser la part du capital des emprunts ainsi que de participer au financement des travaux.

## **B – LES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

### **1/ Le Centre de tri**

#### **Extension des locaux administratifs**

La somme de 860 euros sera inscrite en restes à réaliser sur le budget 2016 afin de terminer les derniers travaux engagés. Pour mémoire, ces dépenses ont été autofinancées.

### **2/ Le centre de valorisation**

#### **Travaux d'optimisation du Centre de Valorisation**

Le Sidompe a décidé de s'engager dans un programme de travaux pour moderniser le centre de valorisation des déchets par incinération (CVD) et répondre aux enjeux suivants :

- optimiser la valorisation énergétique afin d'atteindre le seuil du critère R1 (Recovery One) européen, définissant la limite entre les installations de valorisation et d'élimination.

- optimiser les coûts de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) appliquée aux tonnages entrants au CVD, en obtenant des réductions qui seront liées au facteur énergétique ci-dessus, et au traitement plus poussé des NOx (oxydes d'azote),...

- moderniser une partie des installations dont certaines datent de 1974, les chaudières de récupération datant de 1986, avec également le passage du traitement des fumées actuellement par voie humide en traitement par voie sèche avec la suppression du panache de vapeur.

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 3 mars 2015, et aux différentes réunions du bureau syndical, le Comité syndical, réuni le 7 octobre 2015, a décidé, sur le principe, la réalisation des travaux de modernisation du Centre de Valorisation sur le site de Thiverval-Grignon et a autorisé le lancement des appels d'offres de ces travaux.

Pour mémoire, le montant estimé de ce programme de travaux étant de l'ordre de 80 000 000 euros il fera l'objet d'une autorisation de programme sur 4 ans qui sera soumise préalablement à l'assemblée.

Compte tenu de l'importance des travaux et pour pérenniser le plan de financement, une augmentation des tarifs de traitements des déchets ménagers et assimilés sera nécessaire (pour mémoire le prix de traitement est le même depuis 2007). Ainsi que détaillée lors du comité du 7 octobre 2015, cette augmentation sera de l'ordre de 6% chaque année jusqu'en 2019. Pour information : le coût de l'incinération représente environ 15% du coût total (collecte + traitement) des déchets aboutissant ainsi à une augmentation réelle pour l'administré en moyenne de 1 à 1,50 %. Nous vous rappelons que toutes ces prévisions sont faites sur la base de la réglementation actuelle connue car il est toujours difficile de prévoir comment vont évoluer la TGAP, le prix de l'électricité, les tonnages... et les différents paramètres qui composent ce programme de travaux.

Inscription de la somme de 9 125 000 euros sur le budget 2016 (cette inscription budgétaire est autofinancée) afin de provisionner le démarrage de ce projet.

### **3/ Travaux d'aménagement sur le site**

La somme de 2 630 euros sera inscrite en restes à réaliser sur le budget 2016 afin de terminer les derniers travaux engagés. Divers travaux ou aménagements sont à prévoir sur le site pour un montant estimé à 100 000 euros.

Compte tenu des restes à réaliser, il vous sera proposé d'inscrire une somme de 102 630 euros sur le budget 2016. Ces dépenses seront autofinancées.



#### **4/ Equipements administratifs**

Dépenses prévues pour compléter les équipements.

Il vous sera proposé d'inscrire une somme de 5 000 euros sur le budget 2016. (Dépenses autofinancées)

#### **5/ Projets sur le nouveau terrain**

##### **Réalisation d'un quai de transfert des verres**

Ce projet n'est pas abandonné mais reporté pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas d'urgence à construire le quai de transfert des verres car à ce jour il n'y a pas de nouvelles demandes d'adhésion au Sidompe et donc pas d'augmentation significative des tonnages envisagée. Les verres peuvent toujours être stockés dans le centre de tri actuel.
- L'installation du chantier relatif aux travaux d'optimisation se fera sur ce terrain (construction d'une plateforme à la charge du titulaire du marché). Les travaux sont prévus pour une durée de 3 ou 4 ans.

#### **C – ETAT DE LA DETTE**

La dette présente un encours au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de 4 553 923,09 euros.

#### **D – EVOLUTION DES EFFECTIFS**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le SIDOMPE est composé de trois agents titulaires dont les grades sont les suivants :

Un attaché territorial détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Un rédacteur territorial

Un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

Il n'y a pas de projet de recrutement pour 2016.

En 2015 les charges de personnel ont représenté 0,73 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### **DELIBERATION N° 2016/02/06**

##### **LE COMITE SYNDICAL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107, créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les exposés des différents intervenants ;

**CONFIRME** que le Débat d'Orientations Budgétaires 2016 s'est tenu, conformément à la réglementation en vigueur, au cours de la présente séance.

#### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Thiverval Grignon le 11 avril 2016

Le Président

Guy PELISSIER